

Séance extraordinaire Du 4 juillet 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue le 4 juillet 2022, à 17 h 30, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Léonne Bergeron, directeur général adjointe par intérim est également présente.

RÉSOLUTION 2022-07-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Embauche d'un directeur général et greffier trésorier
- 3. Désignation de signataires autorisés pour les chèques
- 4. Autorisation du signataire auprès de tous les organismes
- 5. Nomination du représentant autorisé pour les services électroniques : CLIQSECUR entreprise et Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
- 6. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 7. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
- 8. Autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Arrivée de madame Marie-Claude Bélanger, poste no 2, 17 h 32.

2. RÉSOLUTION 2022-07-164 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'embaucher monsieur Jean-Pierre-Valiquette à titre de directeur général et greffier trésorier à compter du 4 juillet 2022 et d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1



4.

Séance extraordinaire Du 4 juillet 2022

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES CHÈQUES

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la Municipalité soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier
- Madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe par intérim
- Madame Sophie Brien, directrice des finances

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-115, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

RÉSOLUTION 2022-07-166 AUTORISATION DU SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser le directeur général et greffier trésorier, monsieur Jean-Pierre Valiquette, à être signataire autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-116, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5. RÉSOLUTION 2022-05-167 NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES : CLIQSECUR ENTREPRISE ET PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGMAR)

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu

- 1. De nommer monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques CLIQSÉQUR entreprise;
- 2. De nommer monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);



6.

Séance extraordinaire Du 4 juillet 2022

3. D'autoriser monsieur Jacques Allard, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-117, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

RÉSOLUTION 2022-05-168
DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET
DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI
SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS
ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ronald Stockless et résolu :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la Municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-118, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire Du 4 juillet 2022

7. RÉSOLUTION 2022-05-169 NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer monsieur Jean-Pierre Valiquette à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de L'Ascension.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-119, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

RÉSOLUTION 2022-07-170 AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension :

- Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier
- Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal et de voirie
- Monsieur David Lavigne, directeur du service incendie

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-05-120, adoptée le 9 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

8.

10. RÉSOLUTION 2022-07-171 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Léonne Bergeron, directrice générale adjointe par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Séance extraordinaire Du 4 juillet 2022

Jacques Allard, Maire	Léonne Bergeron Directrice générale adjointe
	Par intérim
Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
Jacques Allard	